

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUN 2010 - 20 HEURES 00

Présents : MM FAUGERE, SIVIGNON, Mme JAFFRE
Mmes COMBIER, DUFOUR, MASSON, MENARD
MM CADOT, EMERY, BONIN

Excusée : MM CHAPERON

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire fait lecture du précédent compte rendu de conseil.

ORDRE DU JOUR

ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MATOUR ET SA REGION

Le Maire fait référence à la nouvelle loi qui rendra l'adhésion obligatoire en 2013 à une Communauté de Communes (ref L5210.1.2).

Après étude et conforté en cela par les différentes déclarations de l'association des Maires de France, ainsi que l'association des Maires ruraux, qui souhaitent que l'intercommunalité soit coopérative et volontaire et non une intercommunalité contrainte.

Le Maire propose donc aux conseillers de ne pas attendre la date butoir et de se prononcer pour une éventuelle adhésion à la Communauté de Communes de Matour et sa Région au 1^{er} janvier 2011.

Cette proposition est acceptée après vote à bulletins secrets par 7 voies pour – 2 voies contre et 2 abstentions.

SUITE A DONNER AU COURRIER BOUYGUES TELECOM FAISANT UNE PROPOSITION DE CHANGEMENT D'INDICE DE SON LOYER

Après réflexion, le Conseil décide de ne pas apporter de modification au contrat en cours et de garder comme indice de référence l'indice du Coût à la Construction (ICC)

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE TYPE WIMAX SUR LA COMMUNE DE CLERMAIN

Ce projet ayant entraîné une campagne d'opposition massive, le Maire a décidé de ne pas donner suite.

La question n'étant pas de choisir tel ou tel mode de Haute Débit, mais de répondre favorablement ou non à la décision de l'assemblée régionale de couvrir la BOURGOGNE par ce mode de transmission d'internet Haut Débit.

QUESTIONS DIVERSES :

- ARRETE de la date de la CORVEE COMMUNALE : sauf imprévus météorologiques majeurs, la date retenue pour cette corvée communale est le 24 JUILLET 2010. RDV sur la place à partir de 07h00.

Quelques volontaires ont déjà donné leur accord, mais la liste n'est pas exhaustive.
Permis C souhaité.

-Mr BERLIERE, location d'une parcelle : pas d'objection de principe du Conseil, qui charge le Maire de mettre en œuvre le bail de location.

- Le RPI, fait une demande de subvention compte tenu de la nouveauté du geste et d'une large participation de la commune par l'intermédiaire du SIVOS, des explications complémentaires seront demandées.

- Terrain de la garde : seul, MR DUFOUR ayant fait une proposition écrite parmi les trois postulants connus, c'est cette dernière qui a été retenue pour un an avec tacite reconduction.

- Mr EMERY demande de l'aide pour la rédaction du prochain bulletin municipal. Tous les articles proposés seront étudiés.

- Cette année encore, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire sa participation au CEL SIVU à hauteur de 20€ / enfant.

- La commune de CLERMAIN ayant été sollicitée pour être présente à une des portes de CLUNY 2010 (porte du Fouettin) il convient donc de constituer rapidement une équipe capable de se relayer sur trois jours les 10-11 et 12 SEPTEMBRE prochain. Si vous êtes intéressé, faites vous connaître auprès de MME Arlette MASSON ou auprès de votre Maire.

- Il nous a été signalé des vols de plantes au cimetière...encore un geste d'incivilité. Nous rappelons aussi que la vitesse est toujours limitée à 50km/h dans le village et plutôt à 30km / h dans le bourg en particulier vers l'école. Pensez à vos enfants ou à vos petits frères et soeurs.....

- Les responsables de la salle communale évoques quelques difficultés concernant le matériel, le problème est à l'étude.

Séance levée à 22 h 20